

TIRS OBLIGATOIRES 2022 **A VERNAMIEGE**

La société de tir « EMYLEA » groupant les villages de Nax, Mase et Vernamiège organise les tirs obligatoires aux dates suivantes :

VENDREDI 1^{er} JUILLET 2022 de 17H30 à 19H30

SAMEDI 2 JUILLET 2022 de 09H00 à 11H00

DIMANCHE 14 AOÛT 2022 de 09H00 à 11H00

Chaque tireur astreint devra se présenter au stand avec son arme personnelle, son livret de tir, son livret de service, ainsi que l'invitation à accomplir le tir obligatoire.

*Société de tir
« EMYLEA »
Mont-Noble*

Mont-Noble, le 6 mai 2022